

Un quart des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur gagne moins de 830 euros par mois

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans tous les départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la pauvreté est plus forte qu'au niveau national. Différentes formes de pauvreté coexistent dans la région, qu'il s'agisse d'une pauvreté touchant davantage les jeunes et les familles monoparentales ou d'une pauvreté ciblant les personnes âgées. Le travail ne protège pas toujours de la pauvreté. En effet, les travailleurs pauvres et leur famille représentent près de la moitié des personnes pauvres de la région. Par ailleurs, un quart des salariés de Provence-Alpes-Côte d'Azur touche un salaire inférieur à 830 euros par mois (seuil de bas salaire) contre un salarié sur cinq en France métropolitaine. Généralement associé à une activité à temps partiel ou à une durée d'emploi réduite sur l'année, le risque d'être à bas salaire s'avère très élevé chez les jeunes et les salariés en contrat à durée déterminée.

En 2006, 15,5 % des habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur vivent sous le seuil de pauvreté, contre 13,2 % au niveau national. Ces 718 000 personnes perçoivent moins de 880 € par mois

et par unité de consommation. Paca se situe au quatrième rang des régions métropolitaines par l'importance de son taux de pauvreté derrière la Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais. En effectif, c'est la région qui concentre le plus de ménages pauvres après l'Île-de-France.

 **Forte, moyenne ou ciblée, la pauvreté concerne tous les départements de la région**

Tous les départements de la région ont un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale mais des disparités existent.

Les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence font partie des départements français "à forte pauvreté". Ils rejoignent ainsi les autres départements du pourtour méditerranéen, la Corse et les départements du nord de la France. Dans ces départements, le risque de pauvreté est très fort en milieu urbain et les ménages pauvres ont un niveau de vie particulièrement faible. Les jeunes et les familles monoparentales sont très exposés : près d'un enfant de moins de six ans sur quatre appartient à un ménage pauvre, contre un sur cinq en moyenne en France métropolitaine.

Dans la région, le département des Bouches-du-Rhône est celui où les familles monoparentales sont les plus pauvres : 35 % d'entre elles ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, soit 2,5 points de plus que la moyenne régionale et cinq points de plus que le niveau national. Aux ménages pauvres s'ajoutent de nombreux



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES

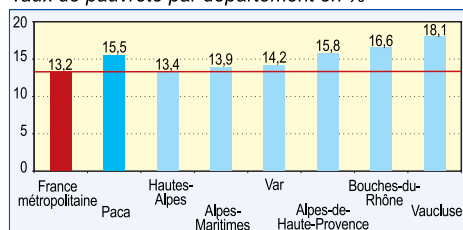
ménages modestes, dont le niveau de vie se situe juste au-dessus du seuil de pauvreté. Enfin, ces départements se caractérisent par de fortes inégalités de revenus, malgré une part de ménages aisés relativement faible.

Comme certains départements du centre de la France, le département des Hautes-Alpes se caractérise par une pauvreté "ciblée", qui concerne davantage les personnes âgées et les personnes seules et se concentre au sein de l'espace rural. Les inégalités de revenus y sont assez faibles. Cette analyse mérite cependant d'être nuancée : les ménages ruraux sont en effet plus souvent propriétaires de leur logement qu'en zone urbaine et les dépenses de loyer y sont en général moins lourdes. Or, le revenu mesuré ici ne tient pas compte de cette différence.

Enfin, les Alpes-Maritimes et le Var, comme les départements de l'est de la France, font partie des départements à pauvreté "moyenne". Leur profil est proche du profil métropolitain, tant du point de vue du niveau et de l'intensité de la pauvreté que des inégalités de revenus.

Un taux de pauvreté partout plus élevé qu'en France métropolitaine

Taux de pauvreté par département en %



Source : Insee - Revenus disponibles localisés 2006

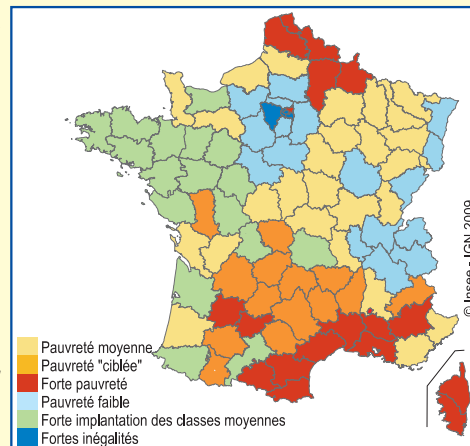
Pour 320 000 habitants de notre région, le travail ne protège pas de la pauvreté

Seulement un tiers des ménages pauvres de Provence-Alpes-Côte d'Azur vit principalement de prestations sociales. Deux tiers ont pour ressource principale des revenus d'activité (salaire, chômage, retraite, etc.). L'exercice d'une activité professionnelle ne permet donc pas toujours d'échapper à la pauvreté. En 2006, on dénombre dans la région 130 000 travailleurs pauvres, c'est-à-dire des personnes qui travaillent et appartiennent à un ménage pauvre. En y ajoutant les

Typologie départementale de la pauvreté

Une typologie de la pauvreté menée sur l'ensemble de la France métropolitaine a permis de distinguer six groupes de départements. Dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, trois types de pauvreté sont représentés : forte, moyenne et ciblée. Au niveau national, trois autres groupes se dessinent :

- les départements très inégalitaires (localisés à Paris et dans sa banlieue Ouest). La pauvreté y est faible, sauf pour les jeunes, mais très intense. La part des personnes à haut niveau de vie est très élevée.
- les départements à pauvreté faible (Alsace, Rhône-Alpes et Bassin Parisien), notamment chez les personnes seules, les familles monoparentales, les personnes âgées et en milieu urbain.
- les départements des "classes moyennes" (essentiellement situés sur la côte atlantique). La pauvreté y est faible et peu intense ; les inégalités également.



Sources : Insee - RDL 2006, DADS 2006 ; CAF 2006

conjointes et les enfants, ce sont en tout 320 000 personnes qui sont concernées, soit près de la moitié des personnes pauvres de la région.

Cette situation peut regrouper deux phénomènes non exclusifs l'un de l'autre : des revenus annuels du travail trop faibles, dûs aux temps partiels ou à de courtes périodes d'emploi, ou une famille nombreuse dont un seul des membres perçoit des revenus d'activité. 47 % des travailleuses pauvres sont ainsi à temps partiel, contre 9 % chez leurs homologues masculins. La faible qualification est par ailleurs un facteur déterminant de la pauvreté laborieuse. En Paca, comme en France, seuls 13 % des travailleurs pauvres ont un diplôme supérieur au bac, contre 30 % pour l'ensemble des salariés.

Près d'un jeune salarié sur deux perçoit un bas salaire

En France, davantage que le facteur taille du ménage, le facteur bas salaire est prépondérant dans le fait de tomber ou non dans la pauvreté. En effet, près des trois quarts des travailleurs pauvres perçoivent un salaire inférieur au seuil de bas salaire (826 € par mois en 2007, soit 0,8 Smic). Dans notre région, sur les 1 668 500 personnes qui ont occupé un emploi salarié en 2007, 405 300 ont perçu un salaire net mensuel moyen inférieur au seuil de bas salaire, soit 24,3 % contre 20,8 % en moyenne en France métropolitaine.

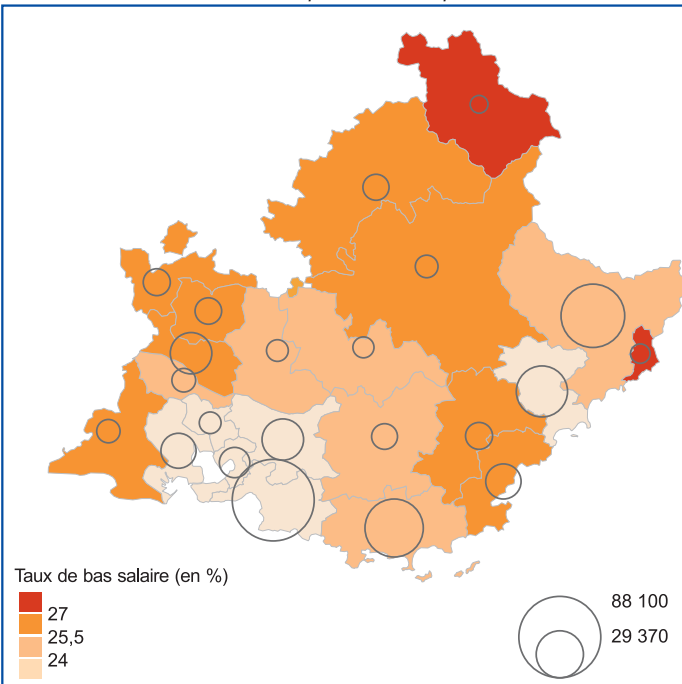
Les bas salaires constituent donc une population bien plus large que celle des travailleurs pauvres. En effet, nombre d'entre eux vivent dans des ménages au sein desquels travaille une autre personne. Près de la moitié des personnes à bas salaire sont des jeunes âgés de moins de trente ans. Pour ces derniers, le taux de bas salaire s'établit à 44 %. Les femmes sont plus touchées que les hommes : elles sont 29 % à percevoir un bas salaire, contre 20 % chez les hommes. Les catégories socioprofessionnelles les plus concernées sont les employés et les ouvriers.

Avoir un bas salaire est souvent associé à une activité à temps partiel : c'est le cas pour près de la moitié des salariés à bas salaire. Une fois sur deux également, cela rime avec un temps de travail court sur l'année (inférieur à six mois). Dans ce cas, le salaire horaire peut être supérieur à 1,2 Smic. Les salariés en CDD sont particulièrement concernés : six fois sur dix, leur rémunération est inférieure au seuil de bas salaire. Les secteurs d'activité les plus exposés sont successivement l'agriculture, les services aux particuliers et une partie des services aux entreprises. Enfin, le risque d'avoir un bas salaire diminue avec la taille de l'établissement.

Si ces caractéristiques se retrouvent dans toutes les zones d'emploi de notre région, il existe des spécificités d'une zone à l'autre. Une analyse territoriale des salariés à bas salaire fait apparaître cinq groupes de zones d'emploi qui se différencient par des surreprésentations

Menton et Briançon, zones d'emploi les plus touchées par les bas salaires

Taux et nombre de bas salaires par zone d'emploi

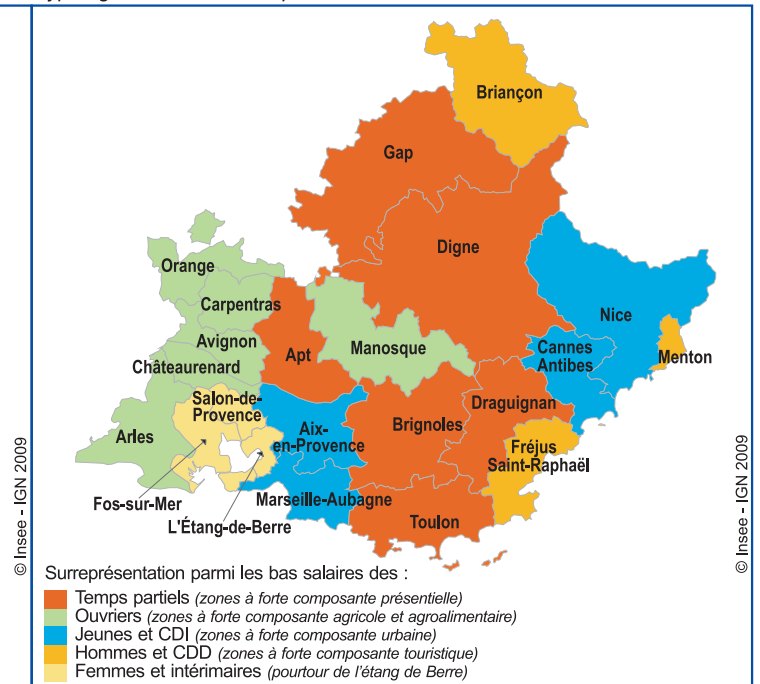


Source : Insee - DADS 2007

Champ : salariés au lieu de résidence et travaillant en France. Ainsi, à Menton, on ne tient pas compte des salariés qui travaillent à l'étranger (Monaco notamment).

Cinq profils de salariés à bas salaire dans les zones d'emploi de la région

Typologie des zones d'emploi



Source : Insee - DADS 2007

de certaines catégories de population à bas salaire.

Surreprésentation des femmes et des intérimaires parmi les bas salaires sur le pourtour de l'étang de Berre

Un premier groupe rassemble les zones d'emploi de Salon-de-Provence, Fos-sur-Mer et Étang-de-Berre. Celles-ci sont caractérisées par une forte spécialisation dans l'industrie, ainsi que par une forte concentration des employés dans un faible nombre d'entreprises. Le retour à l'emploi y est très difficile et la part de chômeurs de longue durée parmi les plus importantes de la région. En 2007, 9,4 % des salariés de la région y résident et la part des bas salaires y est la plus faible des cinq groupes (22,1 %). Leur profil y est plus féminin qu'ailleurs (59 % sont des femmes). Les salariés à temps partiel et les intérimaires sont également plus concernés par le risque de bas salaire. Conformément à la structure productive de ces zones, les secteurs de l'industrie des biens d'équipement et des biens intermédiaires ainsi que celui des transports sont surreprésentés.

Surreprésentation des hommes et des CDD dans les zones à forte composante touristique

Dans le deuxième groupe, composé des zones d'emploi de Briançon, Menton et Fréjus-Saint-Raphaël, le profil des personnes à bas salaire s'oppose à celui du premier groupe. Ces zones à forte composante touristique sont celles où la part de l'économie présentielle dans l'emploi salarié est la plus forte. Elles bénéficient d'un taux de chômage et d'une part de chômeurs de longue durée parmi les plus faibles de la région. Le taux de retour à l'emploi est parmi les plus élevés. Ce groupe ne rassemble que 5,5 % des salariés de la région mais se caractérise par le taux de bas salaire le plus élevé (28,0 %). Les hommes sont plus touchés qu'ailleurs. Les personnes à bas salaire occupent plus souvent des postes en contrat à durée déterminée, à temps plein, dans de petits établissements (inférieurs à 50 salariés). Six fois sur dix, ce sont des employés. Leur temps de travail sur l'année est plus faible qu'ailleurs, probablement en raison d'une activité saisonnière ou d'une pluriactivité. On retrouve ces salariés dans les secteurs

des services aux particuliers, du commerce et de la construction.

Surreprésentation des jeunes et des CDI dans les zones à forte composante urbaine

La moitié des salariés de Paca résident dans le troisième groupe formé des zones d'emploi de Cannes-Antibes, Nice, Marseille-Aubagne et Aix-en-Provence. Le taux de bas salaire y est de 23,4 %. On retrouve, parmi la population à bas salaire, davantage de jeunes actifs (moins de trente ans) et des salariés en contrat à durée indéterminée, travaillant à temps plein. Les cadres et les professions intermédiaires sont relativement surreprésentés dans ce groupe (15,8 % des bas salaires contre 14,1 % dans la région), de même que les salariés des gros établissements (plus de 500 salariés). Les secteurs des services aux entreprises et de la sécurité ainsi que du nettoyage sont aussi plus concernés qu'ailleurs. Enfin, un salarié à bas salaire sur deux perçoit un salaire horaire supérieur à 1,2 fois le Smic, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'il n'a travaillé qu'une partie de l'année.

Un quart des salariés de la région perçoit un bas salaire en 2007

Nombre de salariés et de bas salaires dans les groupes de zones d'emploi

	Nombre de salariés	Nombre de salariés à bas salaire	Taux de bas salaire %
Pourtour de l'étang de Berre	156 280	34 610	22,1
Zones à forte composante touristique	91 110	25 530	28,0
Zones à forte composante urbaine	846 090	198 310	23,4
Zones à forte composante agricole et agroalimentaire	239 190	62 000	25,9
Zones à forte composante présentielle	335 850	84 830	25,3
Total régional	1 668 520	405 280	24,3

Source : Insee - DADS 2007

Surreprésentation des ouvriers dans les zones à forte composante agricole et agroalimentaire

Le quatrième groupe est constitué des zones d'emploi de Carpentras, Orange, Châteaurenard, Manosque, Arles et Avignon. 14,3 % des salariés de la région y résident et le taux de bas salaire s'élève à 25,9 %. Les salariés les plus âgés (entre 50 et 65 ans), ceux travaillant dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche et dans les industries agricoles et alimentaires y sont plus représentés qu'ailleurs ; les

ouvriers également, la part des cadres et des professions intermédiaires parmi les bas salaires étant à l'inverse très faible. Près d'une fois sur deux, le salaire horaire des personnes à bas salaire est proche du Smic et il dépasse rarement les 1,2 Smic.

Surreprésentation des temps partiels dans les zones à forte composante présentielle

Enfin, le dernier groupe est composé des zones d'emploi de Toulon, Dragui-

gnan, Brignoles, Apt, Gap et Digne. 20,1 % des salariés de la région y travaillent, la part de personnes à bas salaire étant de 25,3 %. L'économie présentielle, certes un peu moins importante que dans le groupe des zones touristiques, représente entre 73 et 83 % de l'emploi salarié de ces zones. Comme dans le groupe précédent, on note parmi les personnes à bas salaire une surreprésentation des salariés âgés de plus de 50 ans. Plus qu'ailleurs, les salariés travaillant à temps partiel et ceux des secteurs de l'éducation, santé, action sociale et de l'administration sont concernés. La rémunération horaire y est particulièrement faible.

Très marquée dans notre région, la pauvreté y constitue un enjeu majeur ; sa caractérisation est un outil d'aide à la décision pour une déclinaison territorialisée des politiques publiques.

Virginie Meyer

Définitions

Le **revenu disponible** d'un ménage est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage - revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites...), du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) - de laquelle on déduit quatre impôts directs payés par le ménage : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le concept d'**unité de consommation** (UC) d'un ménage permet de prendre en compte les économies d'échelle qui résultent de la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée est celle de l'OCDE : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Le **niveau de vie** d'un individu correspond au revenu disponible du ménage auquel il appartient, rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage. Par convention, tous les individus d'un même ménage ont le même niveau de vie.

Le **taux de pauvreté** monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à 60 % de la médiane des niveaux de vie observée au niveau national. En 2006, il s'est établi à 880 € par unité de consommation et par mois.

L'**économie présentielle** désigne l'ensemble des activités essentiellement destinées à servir les besoins des populations locales permanentes et des touristes.

Méthodologie

Dans cette étude, la pauvreté est abordée sous trois angles :

- la **pauvreté monétaire** : un ménage est **pauvre** si son niveau de vie est compris entre 0 et 60 % du niveau de vie médian national, **modeste** s'il est compris entre 60 et 90 %, **aisé** s'il est supérieur au 9^e décile de niveau de vie national.

- la **pauvreté laborieuse** : un **travailleur pauvre** est une personne qui, sur une même période de 12 mois, vit dans un ménage pauvre et a été active pendant au moins 6 mois, dont 1 mois en emploi.

- le **bas salaire** : ont un bas salaire toutes les personnes dont le cumul de l'ensemble des salaires nets sur un an est inférieur au seuil de bas salaire (60 % du revenu salarial mensuel médian), soit 826 € par mois en 2007. Le taux de bas salaire est alors le rapport entre le nombre de salariés à bas salaire et le nombre total de salariés.

Le **profil des salariés à bas salaire** dans la région a été réalisé à l'aide de méthodes d'analyses multivariées. Le regroupement des zones d'emploi en cinq classes a été obtenu en utilisant une classification ascendante hiérarchique (CAH), après avoir effectué une analyse en composantes principales (ACP) sur la population des personnes à bas salaire dans la région. La prise en compte de différents indicateurs a permis de distinguer plusieurs groupes homogènes au sein des zones d'emploi. Les variables introduites pour cette analyse ont été les suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, forme d'emploi (CDD, CDI, intérimaires, etc.), secteur d'activité, taille de l'établissement, durée annuelle de rémunération, salaire horaire.

Pour en savoir plus

"654 000 pauvres en Provence-Alpes-Côte d'Azur". SUD INSEE l'essentiel n° 122, juillet 2008.

"Niveaux de vie et pauvreté en France". Insee première n° 1162, octobre 2007.

"450 000 salariés à faibles revenus d'activité en Provence-Alpes-Côte d'Azur". SUD INSEE l'essentiel n° 96, octobre 2006.